



Grand Port Maritime de Rouen  
34, Boulevard de Boisguilbert, BP 4075, 76022 ROUEN Cedex 3  
Siret 77570125300038

**Avis d'appel à candidatures**

----

**Mise à disposition de terrains  
A ROUEN VALLEE DE SEINE LOGISTIQUE - RVSL 3/AMONT  
COMMUNE DE GRAND-COURONNE**

----

**Etudes de faisabilité préalable à  
l'implantation d'entrepôts logistiques portuaires**

----

**Avis N°** : 09.A002

**Date d'envoi à la Publication** : le 14/05/2009

**Date limite de remise des dossiers** : le 19/06/2009 avant 16 H

**I – ENTITE :**

Le Grand Port Maritime de Rouen (désigné ci-après « G.P.M. DE ROUEN ») Etablissement Public de l'Etat créé par décret n° 2008-1146 du 6 novembre 2008 sous le régime de la loi du 4 juillet 2008 portant réforme des ports maritimes.

**II – OBJET :**

Les terrains faisant l'objet du présent appel à candidatures sont situés dans la circonscription du G.P.M. DE ROUEN, sur le territoire de la commune de Grand-Couronne.

Ce site d'une superficie totale de l'ordre de 22 hectares, est positionné à l'Est d'une plate-forme de distribution internationale de près de 200 hectares « Rouen Vallée de Seine Logistique » (RVSL) qui concentre des activités de groupage de marchandises à forte valeur ajoutée contiguë au Terminal à Conteneurs et Marchandises Diverses (TCMD)

Dans le cadre des perspectives de développement, présentes et à venir, le G.P.M. DE ROUEN envisage l'implantation d'entrepôts logistiques portuaires adossés au Terminal à Conteneurs et Marchandises Diverses de Grand Couronne.

La présente démarche d'appel à candidatures a pour objet la recherche de plusieurs investisseurs qui soient intéressés.

Sur le plan contractuel, la mise à disposition des terrains fera l'objet, sous le régime du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et le Code des Ports Maritimes, d'une convention d'occupation temporaire, précaire et révocable, d'une durée de 6 mois en vue de procéder à l'ensemble des études de faisabilité pour l'implantation d'entrepôts logistiques portuaires.

En contrepartie du droit accordé à l'occupant, celui-ci versera au G.P.M. DE ROUEN une redevance d'occupation domaniale.

A la fin de cette autorisation, le Port se réserve le droit :

- d'autoriser la poursuite des études et la construction d'entrepôts logistiques portuaires en établissant une nouvelle convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels au de sens de l'article 2122-6 et suivants du CG3P ;
- de ne pas donner suite au projet, sans préjudice, ni indemnité. au cas où le Bénéficiaire ne pourrait pas fournir au G.P.M. DE ROUEN, à l'échéance de la présente convention, un avant-projet sommaire ayant pour objet :
  - a) De préciser la composition générale en plan et en volume ;
  - b) D'apprécier l'aspect architectural, paysager et environnemental du projet - toutes solutions intégrant des mesures innovantes dans ces domaines seront fortement appréciées ;
  - c) De proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées : dessertes routières et ferroviaires du site, schéma de circulation interne, positionnement et dimensionnement des réseaux ;
  - d) De préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles ;
  - e) D'apprécier la dimension économique du projet : typologie des activités à accueillir, évaluation des flux routiers et ferroviaires, estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux, nombre d'emplois créés... ;
  - f) D'apporter les éléments quantitatifs relatifs aux flux portuaires, maritimes et fluviaux, réalisés en lien avec le Terminal à Conteneurs et Marchandises Diverses de Grand Couronne.

### **III – PRESENTATION DU SITE :**

Le site objet de l'appel à candidatures est localisé à Grand Couronne sur la zone Rouen Vallée de Seine Logistique 3 - RVSL 3/amont, extension de la zone logistique portuaire RVSL.

RVSL est la base logistique du G.P.M. DE ROUEN à proximité du terminal conteneurs et marchandises diverses et du terminal agro-industriel de Grand Couronne. La plate forme emploie aujourd'hui près de 1000 salariés sur 12 entreprises et accueille quotidiennement plus de 600 professionnels de la route.

Il est prévu un doublement de cette activité à l'horizon 2015.

### **IV - PROCEDURE :**

La présente procédure d'appel à candidatures, mise en œuvre par le G.P.M. DE ROUEN pour le choix de(s) titulaire(s) d'une convention d'occupation domaniale visée ci-dessus, est une procédure qui n'est soumise ni au Code des marchés publics, ni à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, ni aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée.

La présente procédure d'appel à candidatures est une procédure ouverte.

#### *IV.1. Composition du dossier à fournir :*

Les sociétés souhaitant participer à la consultation doivent déposer, dans le délai prévu au point IV.3. ci-après, un dossier composé des documents suivants :

- une lettre de candidature, par laquelle le candidat précise notamment son identité, ses coordonnées,
- une présentation générale du candidat,
- un extrait K bis ou tout document équivalent, datant de moins de trois mois, établissant les pouvoirs de la personne habilitée à représenter le candidat ou, le cas échéant, le groupement de candidats,
- une note descriptive du projet permettant d'apprécier chacun des critères de sélection,
- dossiers de référence,
- la convention domaniale complétée des renseignements exigés et signée par le candidat. Ce document servant d'engagement contractuel du candidat.

Les dossiers feront l'objet d'un examen de recevabilité. Les dossiers ne comportant pas l'intégralité des documents et informations mentionnés ci-dessus ou ne respectant pas les conditions formelles de présentation du dossier imposées par le présent avis seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés.

#### *IV.2. Critères de sélection :*

Les dossiers seront sélectionnés au regard des critères suivants (sur une base 100) :

- 30 pour la garantie financière des entreprises candidates ;
- 30 pour la dimension économique du projet : montant des investissements prévus sur les terrains, nombre d'emplois créés ;
- 40 pour l'estimation des flux portuaires, maritimes et fluviaux, réalisés en lien avec le Terminal à Conteneurs et Marchandises Diverses de Grand Couronne.

Ces différents critères permettront de sélectionner les meilleurs projets. Pour vérifier la validité des offres, il pourra être prévu une audition des candidats répondant aux critères ci-dessus.

Les conventions domaniales relatives aux candidats retenus suite à cet appel à projets, feront l'objet d'une approbation du Directoire du G.P.M. DE ROUEN.

Les sociétés ayant présenté une offre seront informées des résultats de la consultation dans le mois suivant la décision du Directoire du G.P.M. DE ROUEN

Le G.P.M. DE ROUEN se réserve la faculté de ne pas donner suite à cet avis d'appel public à candidatures. Dans ce cas, le G.P.M. DE ROUEN informera les candidats d'une telle décision qui ne donnera lieu à aucune indemnité.

#### *IV.3. Modalités de remise des candidatures :*

Les candidatures sont entièrement rédigées en langue française.

Les plis des candidats doivent parvenir au port désigné ci-après au plus tard le 19 / 06 / 2009 avant 16 heures.

Les plis parvenus au-delà de cette date et cette heure limites sont irrecevables et seront renvoyés à leur expéditeur, sans avoir été préalablement ouverts.

Les plis cachetés doivent être transmis au G.P.M. DE ROUEN, par lettre recommandée avec avis de réception, avec l'indication sur l'enveloppe extérieure du nom et de l'adresse du candidat et de la mention « **Dossier de candidature relatif à la mise à disposition par le G.P.M. DE ROUEN de terrains à Grand-Couronne – Rouen Vallée de Seine Logistique 3/amont – Ne pas ouvrir** » à l'adresse suivante :

**Grand Port Maritime de Rouen  
Direction du Domaine et de l'Action Territoriale  
34, boulevard de Boisguilbert  
76022 ROUEN CEDEX 3**

Les plis peuvent également être déposés à l'adresse visée ci-dessus, dans les mêmes formes, contre remise d'un récépissé établi par le commercialisateur.

#### *IV.4. Renseignements complémentaires*

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de : [vdu@rouen.port.fr](mailto:vdu@rouen.port.fr) - Tél : 02.35.52.96.94

Seront notamment disponibles :

- Plan masse du site,
- Dossier de présentation du site,
- Convention d'occupation temporaire,
- Cahier de Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales.